CoP14 Doc. 16

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Questions stratégiques

RENFORCEMENT DES CAPACITES

- 1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
- 2. A la CITES, le renforcement des capacités vise à appuyer et améliorer l'action menée aux plans national et régional pour mettre en œuvre la Convention. Le présent document donne des informations sur les activités de renforcement des capacités menées à bien par le Secrétariat, et présente un plan pour créer un collège virtuel CITES qui serait un centre concerté d'un bon rapport coût/utilité pour la formation aux questions CITES.

Activités de renforcement des capacités

- 3. Les activités de renforcement des capacités réalisées par le Secrétariat ont consisté à fournir une assistance pour l'interprétation de la Convention, une assistance technique aux Parties sur l'application de la Convention, une formation ou une assistance pour la formation, à créer des outils de formation, à produire des publications sur la CITES, à promouvoir la coopération entre les Parties, à fournir des avis sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, et à répondre aux demandes d'information sur la Convention et son application. Le renforcement des capacités met l'accent sur trois thèmes prioritaires:
 - a) Améliorer la capacité nationale de gérer et de réguler le commerce légal de spécimens CITES. Cela se fait par le biais des actions suivantes: faciliter l'acquisition d'une connaissance approfondie de la Convention, améliorer les dispositions institutionnelles, les politiques et la base législative de la réglementation du commerce, promouvoir la délivrance correcte des permis et des certificats, en particulier par l'utilisation de permis et de certificats informatisés, renforcer l'apport et la participation des autorités scientifiques, promouvoir des techniques de vérification sûres, améliorer les capacités d'identification des espèces, promouvoir le respect général des dispositions CITES, et promouvoir la coopération interagences.
 - b) Améliorer la capacité de capacité de traiter le commerce illégal de spécimens CITES. Cela se fait par le biais des actions suivantes: faire mieux comprendre la Convention, prôner une législation précisant les obligations et les compétences gouvernementales et définissant les délits et des sanctions adéquates et applicables, promouvoir le respect de la Convention, sensibiliser aux questions du commerce illégal et de ses causes, améliorer la capacité de détecter le commerce illégal, promouvoir la collaboration et la coopération interagences, et promouvoir des actions telles que la confiscation, l'investigation et les poursuites judiciaires.
 - c) Fournir des informations exactes sur la CITES à diverses audiences et corriger les idées fausses concernant la Convention. Cela se fait par le biais des actions suivantes: faire des conférences et des présentations (souvent devant des institutions académiques), produire des publications destinées au grand public, et répondre aux questions sur la CITES.

4. Le Secrétariat participe activement à la formation sur la CITES par le biais d'ateliers de formation nationaux et régionaux tenus à l'intention des organes de gestion et des autorités scientifiques, des services de lutte contre la fraude, notamment les douanes, et des législateurs. Le Secrétariat conduit aussi des ateliers de formation de formateurs pour améliorer les capacités d'enseignement et encourager l'utilisation de matériels de formation CITES.

Outils de renforcement des capacités

- 5. Les outils de renforcement des capacités fournis par le Secrétariat sont les suivants:
 - Des présentations de formation de base en format PowerPoint, sur CD-ROM (2003) et ID-ROM (2002, 2005, 2007), publiées avec l'assistance financière du Gouvernement japonais. Le Secrétariat tient aussi une bibliothèque de présentations spécialisées sur des sujets CITES en format PowerPoint, préparées pour les ateliers, les cours et les conférences (une centaine de présentations pouvant être adaptées sur demande). Certains matériels ont été traduits dans des langues nationales et adaptés pour une utilisation nationale
 - Un cours interactif de formation pour les douanes sur CD-ROM (préparé avec Environnement Canada et l'Agence du revenu du Canada (2003, 2005)
 - Un cours interactif de formation pour les agents de lutte contre la fraude et un module d'information pour les appareils judiciaires, sur CD-ROM (2007), produits et publiés avec l'appui financier de la Commission européenne
 - Un cours en ligne d'introduction à la CITES, proposé en partenariat avec *Earth Council* (2007)
 - Un cours interactif de formation pour les organes de gestion, sur CD-ROM (2007)
 - Un cours interactif de formation pour les autorités scientifiques, sur CD-ROM (2007)
 - La version informatisée de la huitième édition de The Evolution of CITES
 - Le Guide CITES
 - La Liste CITES des espèces et annexes et réserves CITES annotées, compilée par le PNUE-WCMC
 - Le manuel d'identification. Une mise à jour sur la production du manuel d'identification est faite dans le document CoP14 Doc. 44. Le Secrétariat a aussi coproduit des publications visant à aider les Parties à identifier des espèces
 - Le Monde de la CITES (disponible en versions informatisée et imprimée jusqu'en 2005; actuellement disponible en version informatisée sur le site web de la CITES).
- 6. Plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) proposent aux Parties une formation CITES. Le Secrétariat encourage les ONG à appuyer l'action de renforcement des capacités CITES et est prêt à travailler avec des organisations à créer des matériels de formation CITES, à veiller à leur exactitude, et à empêcher toute interprétation dépassée, incorrecte ou biaisée de la Convention.

Ateliers de formation, conférences et enseignement à distance

- 7. Le Secrétariat peut financer chaque année quelques ateliers de formation en recourant au fonds d'affectation spéciale. Il a donné la priorité à la formation conduite au niveau régional afin de promouvoir la collaboration régionale et en faire bénéficier le plus grand nombre de Parties. Ces ateliers offrent les moyens d'examiner les problèmes et de donner des exemples des meilleures pratiques dans des groupes où se retrouvent des pairs.
- 8. Le Secrétariat est heureux de participer aux ateliers de formation tenus par les Parties (directement ou par des partenaires non gouvernementaux) ou d'y contribuer dans la mesure ou il en a le temps et où ses ressources financières le lui permettent.

- 9. Le Secrétariat est en mesure de contribuer aux programmes du cours de maîtrise qui incluent l'étude de la Convention. Il a fourni des conférenciers pour le cours de maîtrise sur l'accès aux espèces dans le commerce, leur gestion et leur conservation, proposé par l'Université de Cordoue et l'Université internationale d'Andalousie (Espagne), et le cours de maîtrise sur le commerce international des espèces sauvages et la conservation, proposé par l'Université du Kent et le *Durrell Institute of Conservation and Ecology* (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Le Secrétariat remercie ces institutions pour leur appui pour la participation du personnel du Secrétariat à ces importants programmes.
- 10. Le coût élevé inhérent aux ateliers de formation, en particulier aux ateliers régionaux, nécessitant le déplacement international des participants, limite sévèrement le nombre d'ateliers et le nombre total de participants qui bénéficient de cette formation. Face à cette situation, et pour tenter d'atteindre la plus large audience CITES et avoir davantage de participants, le Secrétariat a axé son action sur la création et la production de cours interactif d'auto-formation sur CD-ROM et Internet. Les avantages de cette approche sont la standardisation du contenu des présentations, le recours à des méthodes ayant fait leurs preuves et innovantes d'apprentissage à distance, la possibilité d'inclure des textes de référence et autres matériels, le faible coût de diffusion et d'accès, la possibilité pour l'utilisateur de réutiliser les cours. Le Secrétariat remercie Environnement Canada et la Commission européenne pour la préparation et la production de cours interactifs et de modules d'information pour les fonctionnaires des douanes, de la police et de la justice.

Formation basée sur Internet et collège virtuel CITES

- 11. Les avancées dans les technologies basées sur Internet et les méthodes d'apprentissage à distance permettent à présent de doubler les types d'interactions qui ont lieu dans les ateliers de renforcement des capacités ou dans d'autres milieux de l'enseignement. Le Secrétariat a étudié les possibilités d'adapter l'apprentissage interactif à distance basé sur Internet aux besoins de la formation CITES, et a conclu que cette approche permet de dispenser une formation générale et spécialisée à un niveau qui répond le plus efficacement aux besoins de la formation nationale et régionale. C'est ce que le Secrétariat appelle "le collège virtuel CITES".
- 12. Le collège virtuel CITES proposé est conçu comme un partenariat entre le Secrétariat, les universités, les centres d'enseignement et les Parties. Il peut proposer des cours de plusieurs niveaux, basés sur Internet (formation en ligne) pour aider à construire et à renforcer les capacités nationales et régionales. Le collège virtuel CITES peut capitaliser sur l'expérience de ses partenaires en utilisant facilement, efficacement et à bon compte la technologie de formation en ligne.
- 13. Le collège peut puiser dans les connaissances et le savoir-faire du Secrétariat et de spécialistes du monde entier qui peuvent guider les participants tout au long du cours et dans d'autres activités. Il y a aussi la possibilité de combiner la formation en ligne et l'enseignement traditionnel, face à face, lorsque ce dernier est plus efficace, comme pour la formation à l'identification des spécimens.
- 14. L'audience visée par le collège virtuel CITES est essentiellement le personnel des autorités CITES et les services publics chargés de l'application de la Convention. Le collège peut compléter l'action de formation menée au plan national ou, lorsqu'une telle formation n'est pas disponible, fournir un régime de formation complet pour certains personnels.
- 15. Le Secrétariat a préparé un plan pour créer, dans un premier temps, 10 cours interactifs basés sur Internet dans les trois langues de travail pour permettre aux Parties d'étudier les possibilités de cette approche. Les cours peuvent être proposés plusieurs fois par an et tous les cours, couvrant des sujets généraux ou spécialisés, seront structurés de manière à être des éléments interdépendants d'un programme d'apprentissage par tranches.
- 16. A l'appui des classes virtuelles, un portail Internet inclura des forums de discussion et autres "espaces de travail" informatisés et une bibliothèque virtuelle comportant des matériels pertinents pour l'étude de la CITES. Il serait souhaitable que le collège virtuel CITES soit développé en collaboration avec des institutions académiques et des organisations de formation afin de respecter les normes établies en matière de qualité de l'éducation et d'obtenir l'accréditation académique des cours.

17. Le collège virtuel CITES nécessitera des fonds substantiels pour démarrer et se développer; le Secrétariat recherchera des fonds de source externe. La phase de départ devrait être vue en termes d'investissement dans le renforcement des capacités pour toutes les Parties pour le long terme, l'objectif étant de fournir une assistance pour le renforcement des capacités et la formation bien plus efficacement, complètement et à moindre coût qu'à présent. Le Secrétariat envisage un coût inférieur à 50 USD par cours pour les participants individuels. Il recherchera des fonds de donateurs pour financer le coût de dispenser une formation CITES aux participants des pays en développement et les moins développés et aux pays à économie en transition.

Recommandations

- 18. Le Secrétariat encourage les Parties à utiliser les outils de renforcement des capacités et les matériels préparés par le Secrétariat dans leurs propres programmes de formation et de communication.
- 19. Le Secrétariat encourage les Parties à appuyer les programmes de cours de maîtrise qui peuvent contribuer à une meilleure compréhension de la Convention. Un projet de décision remplaçant les décisions 13.104 et 13.105 est soumis pour examen par la Conférence des Parties (voir annexe).
- 20. Le Secrétariat encourage les Parties à appuyer la création, sous réserve de fonds disponibles, d'un collège virtuel CITES pour dispenser une formation basée sur Internet sur la Convention, et à participer à sa réalisation. Un projet de décision est présenté à cet effet dans l'annexe.

CoP14 Doc. 16 Annexe

PROJETS DE DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Collège virtuel CITES

A l'adresse du Secrétariat

- 14.XX Le Secrétariat recherchera des fonds externes pour créer et faire fonctionner un collège virtuel CITES qui fournira une formation à la Convention et qui sera basé sur Internet et disponible pour toutes les Parties.
- 14.XX Le Secrétariat créera un collège virtuel CITES en collaboration avec des institutions académiques et des organisations de formation et demandera l'accréditation académique des cours proposés par ce collège.

Cours de maîtrise

A l'adresse des Parties

14.XX Les Parties sont priées de fournir une assistance financière aux institutions académiques qui proposent un cours de maîtrise sur la CITES et sur des sujets touchant à la Convention, à l'appui du maintien de ces cours.